



🕒 HORAIRES ET LIEU

Vendredi 05 mars 2021 de 9h00 à 18h30

Grand'chambre de la Cour de cassation
5 quai de l'Horloge - 75001 Paris

📄 **INSCRIPTION** (6h validées au titre de la formation continue des notaires, des collaborateurs, des magistrats et des commissaires de Justice)

Inscription obligatoire sur www.infn.fr
rubrique "Les Journées de l'INFN"

Coorganisée avec l'IRDA (Institut de recherche pour un droit attractif),
avec le partenariat du Conseil supérieur du notariat et de la Chambre des notaires de Paris

Les fortunes ne sont plus aujourd'hui immobilières mais mobilières. Elles ne reposent plus sur des meubles corporels mais se dématérialisent. L'ère du numérique a changé les perspectives et a entraîné une perte de repères. La référence est devenue l'économie numérique, immatérielle composée de bitcoins, d'éthers, de libra, d'ICO et de DAO. Le monde de l'entreprise appartient aux géants du numérique américains ou chinois. Cette économie numérique crée une richesse numérique, un patrimoine numérique dont on ne parvient pas pour l'instant à dessiner tous les contours. Pourtant l'enjeu est de taille : quelle qualification juridique de ces "nouveaux" biens, quel régime juridique applicable, quelle autorité de régulation ?

Quel est le régime fiscal adapté non seulement aux actifs numériques mais aussi à ces multinationales qui jouent des règles de droit international pour échapper à l'impôt ? Comment peut-on valoriser une telle richesse ? Y-a-t'il un patrimoine numérique de la dignité, insaisissable et lié à la dignité de l'homme (accès internet) ? Comment appréhender dans la liquidation d'un régime matrimonial ou d'une succession ces nouvelles richesses ? Peut-on constituer sur ces actifs numériques des sûretés et quelles sont les plus efficaces ?

C'est à ces principales questions que cette journée tente de répondre.

PROGRAMME

9h00

Ouverture

David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat

Cédric Blanchet, président de la Chambre des notaires de Paris

Jean Quintard, président de l'INFN

Patrick Sannino, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

Jean-Marc Bahans, vice-président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Identification du patrimoine numérique

Sous la présidence de **Mustapha Mekki, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord et directeur général de l'INFN**

10h30

Table ronde

Le patrimoine numérique : un contenu et un contenant

Mathieu Fontaine, notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux

"Appréhender le patrimoine numérique dans les actes notariés"

Philippe Chauviré, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord

"La singularité du patrimoine numérique à la lumière de la théorie du patrimoine"

Guilhem Julia, maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord

"Le patrimoine numérique appréhendé par la propriété intellectuelle"

Bernard Haftel, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord

"Le patrimoine numérique, valeurs sans frontières ?"

Jean-Marc Bahans, vice-président du CNGTC

"Le patrimoine numérique et le métier de greffier des tribunaux de commerce"

12h00

Discussion avec la salle

12h30

Pause déjeuner

Affectation et circulation du patrimoine numérique

Sous la présidence de **Mustapha Mekki**, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord et directeur général de l'INFN

- 14h00** • **Protéger, valoriser et saisir**
Dimitri Houtcieff, professeur à l'Université Paris Saclay
Sylvain Dorol, huissier de justice
Thibault Douville, professeur à l'Université de Caen
Benoit Renaud, président de l'UNOFI
Véronique Doucède, greffier associé au greffe du tribunal de commerce de Bobigny
Cédric Blanchet, président de la Chambre des notaires de Paris, notaire à Paris
Antoine Meissonnier, conservateur du patrimoine et chef du département des archives, de la documentation et du patrimoine du Ministère de la justice
- 15h30** • **Discussion**
- 16h00** • **Pause**
- 16h15** • **Transmettre**
Didier Guével, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord
"Transmettre à titre universel"
Géraldine Goffaux-Callebaut, professeur à l'Université d'Orléans
"Le cas particulier des œuvres d'art"
François Veyrat, notaire à Paris
"Le point de vue du praticien"
Anne Fauchon, maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord, doyen de la Faculté de droit
"La fiscalité des cessions de biens numériques"
- 17h45** • **Propos conclusifs**
Laurent Leveneur, professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)
- 18h30** • **Clôture**



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

Institut national des formations notariales
35 Rue du Général Foy - 75008 Paris

www.infn.fr

Avec le partenariat de



UNOFI



Lextenso



LexisNexis

